

FICHE DE RESERVATION "NUIT EN FORÊT" 2020

Code d'identification (à compléter par Pyrénées Hô):				
Coordonnées de Facturation :				
Nuit du				
Au :	Adresse :			
Heure d'arrivée :	Ville :			
Heure de départ :	Tel :			
Activité Parc le:	Mail :			
Prestations		Quantité	Tarifs	Total
Prestation Nuit en forêt (Prévoir en sus la taxe de séjour : 0,22 € par nuit et par personne majeure)				
Tipis accueillant 5 personnes (Hors taxe de séjour)			50€/tipi	
Cabane Trappeur accueillant 4 personnes (Hors taxe de séjour)			60€/cabane	
Carbet accueillant 18 personnes (Hors taxe de séjour)			9,50€/pers	
Carbet accueillant 12 personnes (Hors taxe de séjour)			9,50€/pers	
Carbet accueillant 10 personnes (Hors taxe de séjour)			9,50€/pers	
Prestation supplémentaire				
Formule Petit déjeuner Boisson chaude au choix, pain frais, viennoiserie, beurre, confiture, nutella et jus d'orange			6,50€/pers	
Pack couchage (couette, oreillers)			10€/lit	
TOTAL GENERAL :				
Acompte 30 % du TOTAL GENERAL soit € (montant à arrondir) réglé par chèque ci-joint ou par virement (FR76 1310 6005 0010 2140 9115 126 - AGRIFRPP831) le				
<input type="checkbox"/>	J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de réservation ainsi que de la politique de confidentialité (détail ci-dessous). NB : si la case n'est pas cochée, votre demande ne pourra pas être traitée.			
Date:	Signature:			
Prévoir une tenue adaptée aux sports de pleine nature				
CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION				
<p><u>Réservation</u> : Elle devient ferme lorsque l'acompte de 100 % sur le total de l'hébergement est arrivé à Pyrénées Hô</p> <p><u>Annulation du fait des participants</u> : Plus de 15 jours avant la date de l'activité : remboursement intégral.</p> <p>Moins de 15 jours avant la date de l'activité ou en cas de non présentation des participants, l'acompte n'est pas remboursé.</p> <p><u>Annulation du fait de Pyrénées Hô</u> : Remboursement intégral de l'acompte.</p> <p><u>Modification du programme ou de date</u> : Si pour des raisons particulières et imprévisibles le programme prévu ne peut être réalisé, un programme de remplacement sera étudié et décidé en accord avec le responsable du groupe.</p> <p>Prenez connaissance du règlement intérieur sur le site Internet de Pyrénées-Hô : www.pyrenees-ho.com</p>				

Règlement intérieur Espace «Nuit en forêt».

Il s'agit d'hébergement de courte durée dans la forêt, **sans eau ni électricité.**

La zone est divisée en plusieurs espaces :

Tipis avec un feu de camp au milieu,

Carbets avec un feu de camp,

Cabane avec un feu de camp,

Espace abri couvert avec des tables, des bancs et un feu de camp,

Sanitaires secs à lombric compostage.

Conditions d'accès :

La formule « nuit en forêt » est réservée aux clients du parc Pyrénées-Hô.

Une journée d'activité doit être obligatoirement accolée à cette formule.

Avoir pris connaissance du présent règlement.

Pyrénées Hô n'étant pas un centre d'hébergement, la direction se réserve le droit de limiter les nuitées.

Les animaux de compagnie sont interdits.

Sont inclus dans la prestation :

La mise à disposition d'un hébergement équipé d'un matelas,

L'utilisation des espaces communs (feu de camp, abri couvert et sanitaires secs),

L'utilisation de l'espace douche ouvert **de 18h à 10h30** (près de l'accueil, en partie basse du site),

L'accès à un parking privé à l'intérieur du parc, pour la nuit **de 18h à 10h**,

L'acheminement des bagages vers l'espace « nuit en forêts » par un véhicule tout terrain (**sous réserve de**

Ne sont pas inclus :

Votre couchage (oreiller, sac de couchage),

De l'éclairage (frontale, torche...),

Un kit d'allumage pour le feu de camp, bois à disposition,

Vos repas et boisson (attention, pas d'eau sur la zone).

Horaires d'arrivée :

17h00 : hors juillet et août

18h00 : en juillet et août

A votre d'arrivée, rendez-vous à l'accueil. Un membre de l'équipe Pyrénées Hô se tiendra à votre disposition pour :

Vous informer du règlement,

Vous expliquer en détail le fonctionnement,

Organiser l'acheminement de vos affaires vers l'espace «nuits en forêt».

La Direction demande à tous ses clients d'adopter un comportement respectueux et responsable dans l'enceinte du parc entre 18h et 10h afin que tous apprécient pleinement ce moment de convivialité.

Les consignes à respecter :

1. Feu de camp dans les espaces prévus,

2. Interdiction de fumer dans les hébergements,

3. Prendre connaissance des panneaux spécifiques à l'utilisation de chaque espace

4. Respecter le matériel (toiles des matelas, tipis etc.),

5. Respecter l'environnement naturel en ramassant tous les déchets, même les plus petits au fur et à mesure (morceaux de papier aluminium, emballage des bonbons, mégots etc.),

6. Respecter les voisins de camp (éviter les nuisances sonores),

7. Surveiller les enfants afin qu'ils ne partent pas sur les chemins ou dans la forêt.

Sécurité et dégradations

Une liste du personnel médical de garde est affichée dans les sanitaires et devant la cabane de Trappeur.

Des extincteurs sont placés sur chaque espace d'hébergement.

Attention, toute utilisation non justifiée des extincteurs vous sera facturé environ 250 € (frais de déplacement du technicien + remplissage).

Lors de l'état des lieux sortant toute dégradation (sur le site et l'hébergement) **sera facturée** en plus de la prestation.

La direction décline toute responsabilité d'accident ou d'incident en cas d'utilisation des jeux hors horaires d'ouverture du Parc.

Horaires

9h00/9h15 : Petits déjeuners servis en terrasse à la buvette

9h45/10h : Réacheminement des bagages vers les véhicules,

9h45 /10h: Les véhicules doivent être retirés du parking privé.

Pour les groupes : la vaisselle jetable est souhaitable, l'espace « Nuits en forêt » n'ayant pas d'eau.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE :

Vos données personnelles : nom, prénom, adresse, n° de téléphone, mail, sont collectées par PYRENEES HO uniquement pour permettre l'organisation de votre sortie sur notre parc. Elles nous permettent de vous rappeler dans les meilleurs délais, de vous adresser des documents complémentaires, d'établir tous les documents commerciaux (devis, facture).

Ces données sont conservées par PYRENEES HO pendant 2 ans maximum. Pendant toute la durée de conservation de ces données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux salariés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

PYRENEES HO est seule destinataire de ces données. Elle ne vend ni ne donne aucune donnée personnelle à d'autres organismes ou entreprises.

Le DPO (délégué à la protection des données) est François VILLARD, comptable. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits, et vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en contactant PYRENEES HO par téléphone au 05 61 94 08 36 ou par mail à francois@pyrenees-ho.com. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ces données personnelles, vous pouvez contacter la Cnil (plus d'informations sur www.cnil.fr).